

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 – 070

Approuvant la signature d'un contrat pour la maintenance préventive des équipements du restaurant scolaire des Acacias

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de passer un contrat pour assurer la maintenance préventive et l'entretien des équipements du restaurant scolaire des Acacias ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marcoussis a choisi de confier ce travail à une entreprise.

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un contrat de maintenance préventive et d'entretien concernant les équipements du restaurant scolaire des Acacias est signé avec les établissements ROUSSEL sise 2 avenue du Bosquet – 95560 Baillet-en-France.

ARTICLE 2

Le contrat est conclu pour une durée de deux ans à compter de la date de sa signature par les deux parties.

ARTICLE 3

Le montant du contrat de maintenance préventive s'élève à 1 222,50 €HT (1 467 € TTC) pour la 1ère année, et à 2 445,50 € HT (2 934 € TTC) pour la 2^{nde} année, soit un montant total de 3 668 € HT (4 401 € TTC) pour les 2 années

Le montant horaire main d'œuvre pour dépannage s'élève à 75 € HT Le montant horaire main d'œuvre spécialiste froid pour dépannage s'élève à 85 € HT Le montant du déplacement pour dépannage s'élève à 85 € HT



N° 2024 - 070

ARTICLE 4

La dépense est inscrite au Budget Ville 2024 en fonctionnement.

ARTICLE 5

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

ARTICLE 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 02/04/2024

Le Maire,

Olivier Thomas

